



Département de l'HÉRAULT

Commune de VIAS

Hôtel de Ville – 6, place des Arènes

34 450 Vias

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
ARRIVÉE LE :

25 FEV. 2026

SIDRU
BUREAU DU COURRIER

Pièce

3.2

PIÈCES RÈGLEMENTAIRES

Règlement graphique

Procédure prescrite par arrêté le : 5 mai 2025
Procédure approuvée par DCM le : 12 février 2026

Stéphane GAZABRE
UADG – URBANISME
73, allée Kléber
34 000 MONTPELLIER



Avec le concours de



ALTEMIS
49, rue Montmorency
34200 SETE

**Nikolay
SIRAKOV**

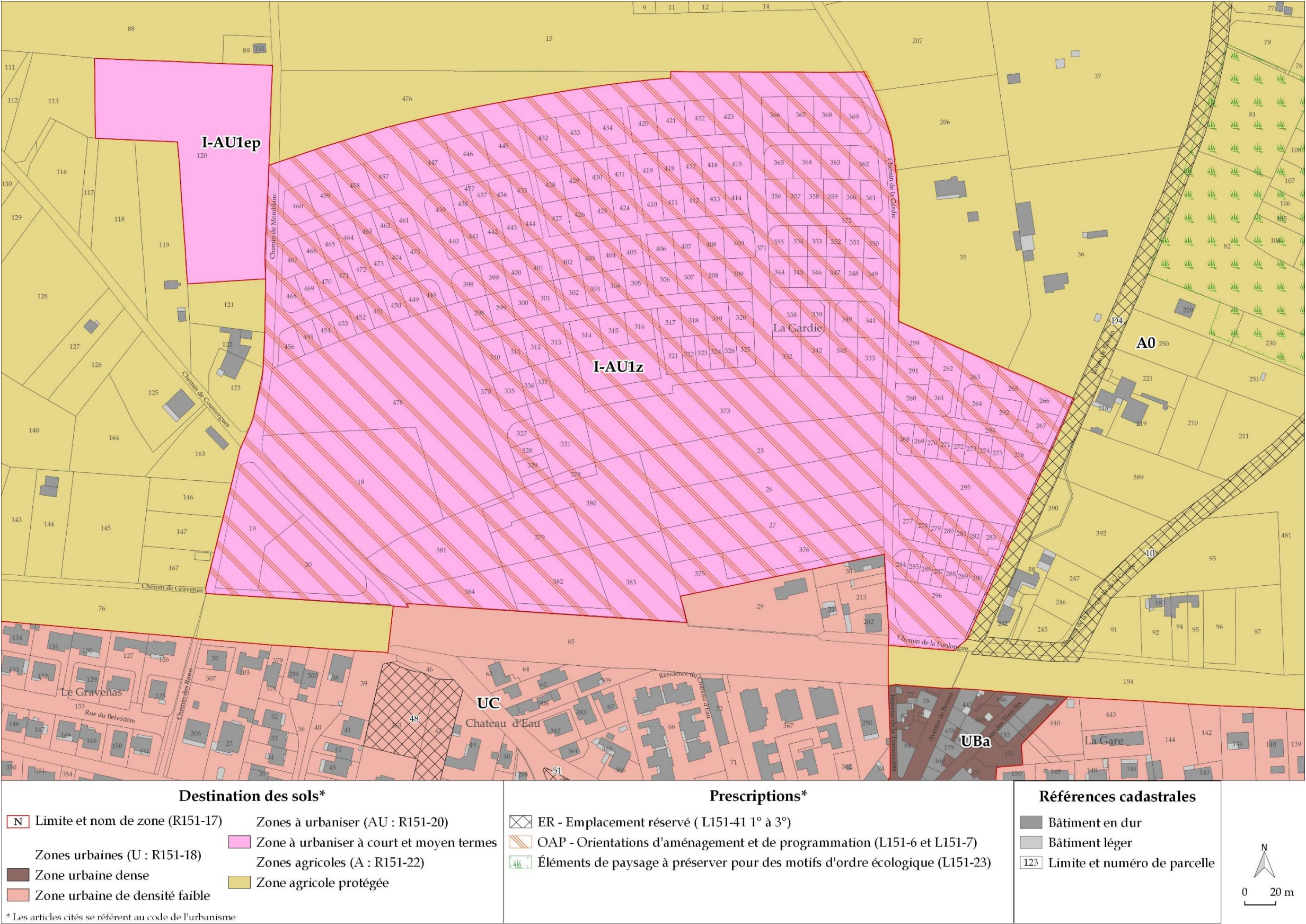
**Géomaticien –
Cartographe**
59, Grand'Rue Jean Moulin
34 000 MONTPELLIER

36/10

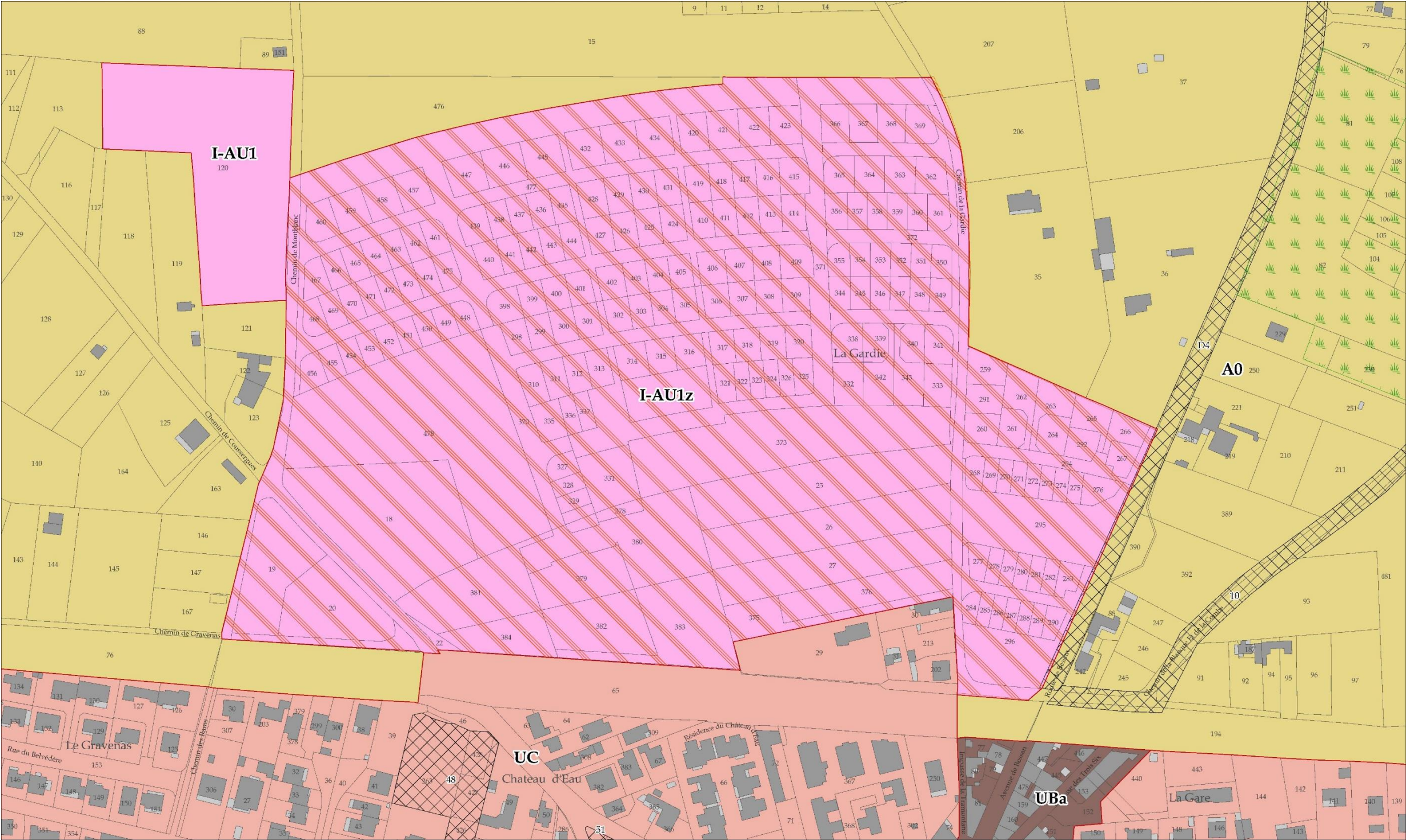
Le zonage de la zone I-AU1ep est revu pour autoriser le projet présenté dans ce présent dossier. La modification apportée est la suivante :

- Création d'une zone I-AU1 ;

Zonage du PLU AVANT



Zonage du PLU APRÈS



Destination des sols*		Prescriptions*		Références cadastrales	
Limite et nom de zone (R151-17)	Zones à urbaniser (AU : R151-20)	ER - Emplacement réservé (L151-41 1° à 3°)	OAP - Orientations d'aménagement et de programmation (L151-6 et L151-7)	Bâtiment en dur	
Zones urbaines (U : R151-18)	Zone à urbaniser à court et moyen termes	Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)		Bâtiment léger	
Zone urbaine dense	Zones agricoles (A : R151-22)			Limite et numéro de parcelle	
Zone urbaine de densité faible	Zone agricole protégée				

* Les articles cités se réfèrent au code de l'urbanisme